



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

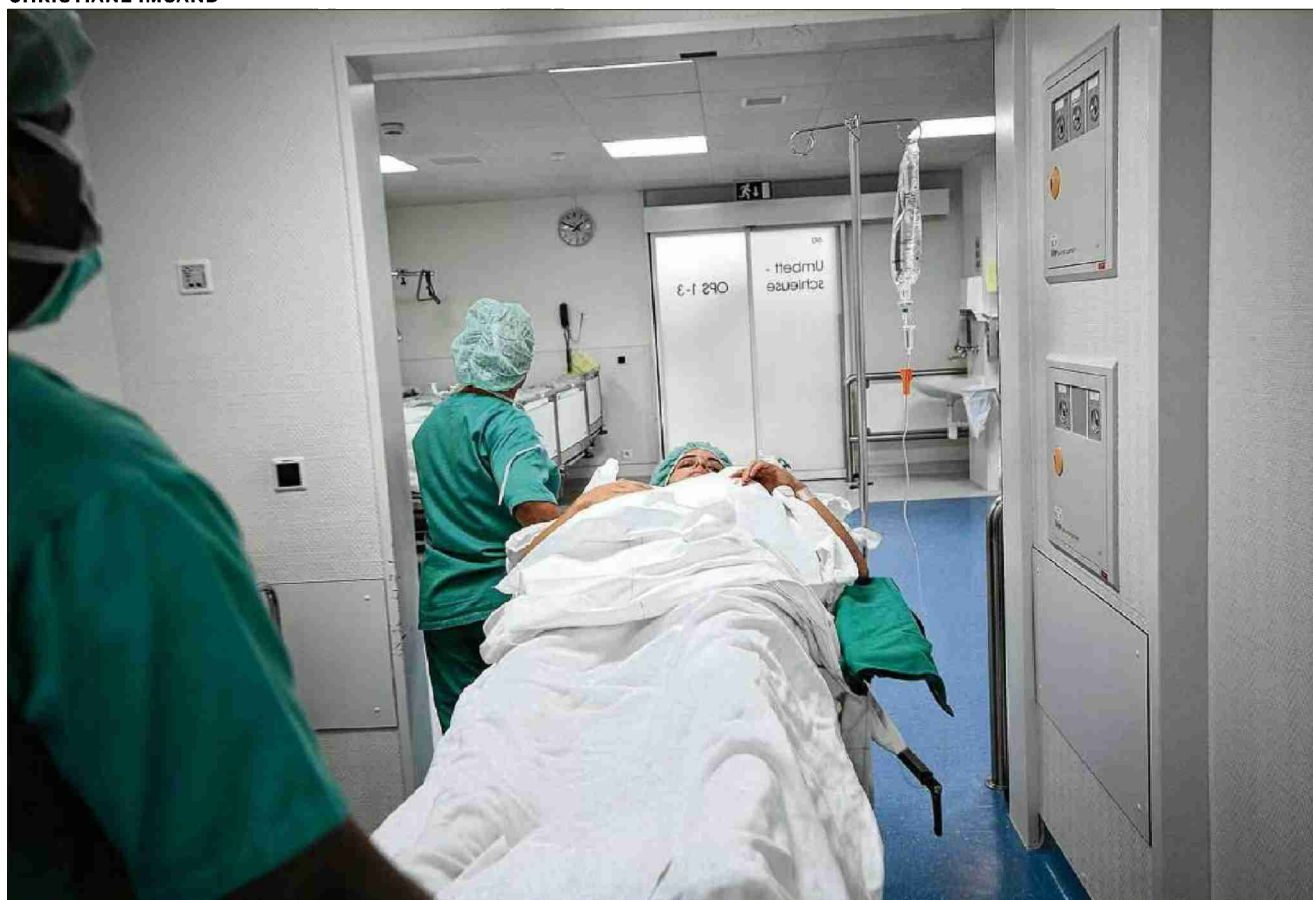
Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'828
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.201
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 7
Fläche: 64'606 mm²

Les jeunes assurés devront patienter

PRIMES-MALADIE • *Les grosses franchises vont devenir moins intéressantes. L'association faitière santésuisse propose une alternative. De son côté, la commission de la santé a un plan à long terme pour les jeunes.*

CHRISTIANE IMSAND



Actuellement, les assurés ont le choix entre la franchise de base et cinq franchises à option. Pour combien de temps encore? KEYSTONE

La nouvelle hausse des primes d'assurance-maladie qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain a relancé l'intérêt pour les franchises à option. Mais pour combien de temps encore? Au nom de la simplification du système et de la solidarité entre les assurés, le chef du Département de l'intérieur Alain Berset entend réduire dès 2017 le nombre des options possibles et le montant des rabais obtenus. Inscrit dans une ordonnance, le projet est en consultation jusqu'au 12 novembre. Il est fermement combattu par les deux organisations faitières des assurés, santésuisse et curafutura.

Santésuisse monte au front en s'appuyant non

seulement sur un sondage auprès des assurés mais aussi sur une contre-proposition. Il s'agit de prolonger la durée contractuelle des franchises à option, par exemple sur une période de trois ans. L'idée n'est pas nouvelle. Elle figurait dans le projet de loi sur les réseaux de soins qui a été rejeté par le peuple en 2012.

Sa résurrection rencontre un écho favorable dans les milieux politiques, mais pas au point d'en faire un contre-projet. Cela pourrait en revanche être le cas d'une mesure en faveur des jeunes qui se dessine en commission.



La Liberté
 1701 Fribourg
 026/ 426 44 11
 www.laliberte.ch

Medienart: Print
 Medientyp: Tages- und Wochenpresse
 Auflage: 39'828
 Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.201
 Abo-Nr.: 1095889
 Seite: 7
 Fläche: 64'606 mm²

Une prime à l'opportunisme

Actuellement, les assurés peuvent changer chaque année de franchise s'ils le souhaitent. Ils ont le choix entre la franchise de base à 300 francs ou cinq franchises à option pouvant aller jusqu'à 2500 francs. «Avec ce système, il est possible de choisir la franchise minimale l'année où l'on prévoit une grosse opération, puis d'opter pour une grosse franchise l'année suivante afin de réduire sa prime», explique le porte-parole de santé-suisse Christophe Kaempf. Selon la faitière, une durée de contrat plus longue renforcerait davantage la solidarité que la suppression des franchises et la limitation des rabais.

«L'assuré ne change pas de franchise à tout bout de champ»

FELIX SCHNEUWLY

Felix Schneuwly, expert en assurance-maladie chez comparis.ch, est dubitatif. «L'exemple évoqué est exceptionnel, affirme-t-il. Les assurés ne changent pas de franchise à tout bout de champ. Ce qui se passe en réalité, c'est que les jeunes ont tendance à choisir une franchise élevée. Mais une fois qu'ils la baissent, ils ne la remontent pas.»

Quoi qu'il en soit, une prolongation de la durée contractuelle des franchises peut réunir une majorité. Cette mesure fait l'objet d'une initiative parlementaire déposée en juin dernier par l'UDC solois Roland Borer. Elle est cosignée par des élus PLR et PDC. Membre de la commission de la santé, le socialiste fribourgeois Jean-François Steiert entre lui aussi en matière à une condition: «L'assuré doit rester libre de changer d'assureur». Sur ce point, le président de la commission Guy Parmelin (udc/VD) est du même avis. Par contre, les deux hommes divergent sur le sens à donner à une réforme du système des franchises.

Entre responsabilité et solidarité

Le Vaudois met l'accent sur la responsabilisation. «On ne peut pas se contenter de réduire le rabais de prime lié aux grosses franchises car cela pousse les gens à choisir la franchise minimale et à développer leur consommation de soins médicaux, affirme-t-il. Ce rabais devrait être modulé en fonction de l'âge. Il doit être plus élevé pour les seniors que pour les jeunes en raison du plus grand risque encouru.»

De son côté, le Fribourgeois plaide pour une plus grande solidarité. «Les rabais accordés pour les grosses franchises ne doivent pas être supérieurs à ce qui est économisé, sinon c'est un autre groupe d'assurés qui paie la facture. Les familles de la classe moyenne qui ne bénéficient pas de subventions sont touchées de plein fouet.»

Moins de compensation des risques

Jean-François Steiert reconnaît que les jeunes adultes sont particulièrement touchés. «Les 18-25 ans paient plus que ce qu'ils devraient, mais nous étudions une solution concrète en commission sur la base de deux initiatives parlementaires déposées par Stéphane Rossini (ps/VS) et Ruth Humbel (pdc/AG). Elle sera bientôt envoyée en procédure de consultation.» L'idée est d'agir sur la compensation des risques. Aujourd'hui, les caisses qui assurent les jeunes doivent verser une partie de la prime dans un fonds de compensation. Ce système a pour but d'éviter la chasse aux bons risques mais il a pour effet de renchérir les primes des 18-25 ans. «Nous proposons de réduire de moitié le poids de la compensation des risques chez les jeunes», indique le socialiste.

Soutenue par la gauche, le PDC et les petits partis, cette mesure devrait passer la rampe en commission, mais un long cheminement parlementaire au résultat incertain l'attend ensuite. Les jeunes devront patienter. |